

## AIDE DE LA CAF 94 et/ou Nationale

[Accueil](#) > [Ma Caf](#) > [Offre de service](#) > [Enfance et jeunesse](#) > L'aide au Bafa

# L'aide au Bafa de la CAF

## Conditions pour la session d'approfondissement ou de qualification.

(2 aides) peuvent vous être accordées.

- **Aide locale (complémentaire à l'aide nationale)**
  1. avoir entre 17 et 25 ans
  2. être ressortissant du régime général
  3. avoir suivi la première session de formation générale et le stage pratique
  4. envoyer l'attestation de fin de stage dûment complétée dans les 3 mois maximum après la session.
- **Aide nationale**
  1. avoir 17 ans révolus
  2. envoyé le formulaire BAFA dûment complété dans les 3 mois qui suivent la session.

<b>Aides locales</b>	<b>Montant en euros</b>
Session de formation générale	200 €
Session de formation d'approfondissement	100 €
<b>Aide nationale</b>	<b>Montant en euros</b>
Session d'approfondissement	91,47 €
Ou session d'approfondissement centrée sur l'accueil du jeune enfant	106,71 €



**ATTENTION, CHAQUE ANNEE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DELIVRE 2000 BOURSES. UNE FOIS CE CHIFFRE ATTEINT, IL N'EST PLUS POSSIBLE D'OBTENIR D'AIDE AU BAFA JUSQU'A L'ANNEE SUIVANTE.**

#### I - QU'EST CE QUE LE BAFA ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) sont délivrés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ils permettent d'encadrer des enfants et des adolescents en centres de loisirs ou de vacances.

Pour obtenir le BAFA, il faut valider un parcours de formation en 3 temps (Une session théorique générale, un stage pratique et une session d'approfondissement ou de qualification) sur une durée maximum de 30 mois.

#### II - L'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

EN QUOI CONSISTE L'AIDE ?

Le Conseil départemental du Val-de-Marne propose une aide financière, sans conditions de ressources, aux jeunes val-de-marnais qui souhaitent découvrir le domaine de l'animation.

**Attention, l'attribution de l'aide au BAFA est limitée à 2 000 bourses annuelles.**

Cette aide s'élève à :

- 100 € pour la session théorique générale
- 100 € pour la session d'approfondissement ou de qualification

**Elle est directement déduite du coût de la session facturé par l'organisme de formation. Cette aide ne peut en aucun cas donner lieu à un versement direct du Conseil départemental , au jeune ou à son responsable légal.**

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

**Pour demander cette aide financière, vous devez :**

- Habiter dans le Val-de-Marne
- Être âgé de 17 ans révolus à moins de 26 ans
- Etre inscrit à un stage de formation (session théorique générale ou session de perfectionnement) organisé par [une structure conventionnée avec le Conseil général](#)

Cette aide est attribuée sans conditions de ressources.

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER ?

**Vous devez réaliser vos démarches selon les modalités précédemment décrites et en respectant strictement l'ordre suivant :**

**1- S'inscrire auprès d'un [organisme de formation conventionné avec le Conseil Départemental](#)** afin de choisir une session de formation (stage théorique générale, approfondissement...). Au moment de l'inscription indiquer à l'organisme choisi que vous allez faire une demande d'aide auprès du Conseil Général du Val de Marne.

**ATTENTION, si l'organisme auprès duquel vous effectuez votre stage ne figure pas dans cette liste, l'aide du Conseil départemental ne pourra pas vous être attribuée.**

**2 - Effectuer votre demande d'aide financière auprès du Conseil départemental en vous connectant au [télé-service BAFA en ligne](#).**

ATTENTION

- Un identifiant ainsi qu'un mot de passe vous seront délivrés dès votre 1ère demande. Conservez-les précieusement car vous en aurez besoin pour effectuer votre demande d'aide pour le stage d'approfondissement ou de qualification.
- Votre demande d'aide devra impérativement être validée avant la date de début de stage. L'aide ne peut en aucun cas être versées après avoir réalisé le stage.
- Si vous rencontrez des difficultés au moment de la saisie de votre demande d'aide en ligne, contactez-nous 01 43 99 73 80 ou par mail à [bafa.bafd@valdemarne.fr](mailto:bafa.bafd@valdemarne.fr) avant de démarrer votre stage.

III - OU VOUS ADRESSER POUR OBTENIR D'AUTRES AIDES FINANCIERES AU BAFA

D'autres institutions peuvent vous accompagner et/ou proposer une aide complémentaire pour passer le BAFA, n'hésitez pas à vous renseigner !

**Le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie**

**Associative** propose un [portail internet de présentation et de suivi du BAFA](#).

**Votre Caisse d'Allocations Familiales** peut [soutenir financièrement la formation au BAFA](#).

Pour cela, il convient de prendre directement contact avec la CAF la plus proche.

Plus de renseignements :

Tel : 01 48 98 24 83 2 voie Félix Eboué – 94000 Créteil

**Certaines mairies** financent aussi une partie du BAFA pour les jeunes résidant sur leur commune, sous certaines conditions. N'hésitez pas à contacter votre mairie pour savoir s'ils disposent d'un tel dispositif et les démarches à faire pour solliciter une aide.

*Parallèlement, il vous est conseillé de contacter un professionnel travaillant dans le domaine de l'animation dans votre commune ou au sein d'une commune val-de-marnaise. Ce premier contact peut être précieux lorsque vous rechercherez un stage pratique ! [Télécharger la liste non-exhaustive des structures qui peuvent vous renseigner](#).*

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Contact

Service Départemental de la Jeunesse

38-40 rue Saint Simon

94000 CRETEIL

[Plan](#)

Tel : 01 43 99 73 80

Courriel : [bafa.bafd@valdemarne.fr](mailto:bafa.bafd@valdemarne.fr)